



Des droits pour tous et toutes - Fiche n°6

L'intégration et la discrimination

ON ENTEND... Les accommodements raisonnables empêchent les nouveaux arrivants de bien s'intégrer à la société québécoise.

POURTANT... C'est la discrimination qui freine l'intégration, pas les accommodements raisonnables. Le gouvernement devrait développer des mesures concrètes de lutte contre le racisme et la discrimination.

L'intégration à la société québécoise passe d'abord par l'emploi

Le gouvernement du Québec contrôle la sélection des immigrants dans la catégorie des travailleurs qualifiés depuis 15 ans. Il choisit, à l'aide de divers critères, les candidats les plus susceptibles de bien s'intégrer.

Pourtant, les personnes immigrantes connaissent des difficultés d'intégration socioéconomique considérables par rapport aux natifs du Québec et aux immigrants plus anciens d'origine européenne.

En effet, le taux de chômage des personnes immigrantes au Québec est presque le double de celui des personnes nées au Québec.

Selon la Commission, le principal facteur freinant l'intégration en emploi des personnes immigrantes et racisées serait la discrimination.

Franchir la porte d'entrée : obtenir une entrevue d'embauche

La Commission a réalisé une étude qui démontre que les difficultés d'insertion en emploi vécues par certains groupes ethniques et racisés, issus de l'immigration ou non, sont en partie causées par les **préférences discriminatoires des employeurs**.

Selon cette étude, à **caractéristiques et à compétences égales, un candidat au nom de famille québécois a au moins 60 % plus de chances d'être invité à un entretien d'embauche** qu'une personne qui a un nom à consonance africaine, arabe ou latino-américaine.

En effet, une personne qui se nomme Traoré, Ben Saïd ou Salazar, même si elle est née au Québec, arrive plus difficilement à franchir la porte d'entrée qui mène à un emploi que celle qui se nomme Morin ou Bélanger. Lorsqu'elles envoient leur CV, elles ne sont souvent pas appelées en entrevue.

C'est donc dire qu'une personne dont le patronyme l'identifie à un groupe racisé a été écartée injustement du processus d'entrevue 1 fois sur 3.



Discrimination systémique

La Commission a également réalisé une enquête qui révèle l'existence de [discrimination systémique](#) au Québec.

Cette enquête qui porte sur l'intégration des médecins qui ont été formés à l'étranger (possédant un diplôme d'un autre pays que le Canada ou les États-Unis) démontre qu'ils sont victimes de discrimination en raison de leur origine nationale lorsqu'ils tentent d'accéder à un programme de résidence qui permet de pratiquer la médecine au Québec.

Cette enquête révèle aussi que les facultés de médecine mettent en cause l'équivalence de diplôme que leur a octroyée le Collège des médecins.

En effet, il existe un programme de formation devant permettre aux candidats de répondre aux exigences des facultés de médecine québécoises.

Ce programme devrait, théoriquement, lever les appréhensions des facultés de médecine à l'égard des médecins formés à l'étranger. Pourtant, les facultés de médecine semblent questionner la valeur de ce programme et boudent une part importante des candidats qui réussissent le stage.

Lutter contre le racisme et la discrimination

La Charte des droits et libertés de la personne, qui protège toute personne contre la discrimination fondée notamment sur l'origine ethnique ou nationale, la religion, la race et la couleur, devrait permettre à chacun de trouver sa place dans la société, peu importe ses caractéristiques personnelles.

Le gouvernement s'est engagé à développer des stratégies pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. Selon la Commission, ces stratégies devraient prévoir des mesures concrètes de lutte contre le racisme et la discrimination en emploi. C'est pourquoi la Commission recommande depuis plusieurs années l'adoption d'une véritable politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination.

Immigration et emploi

En 2010, **53 985** personnes immigrantes ont été admises au Québec

Qui sont-ils ? Le profil de ces immigrants est essentiellement celui de jeunes travailleurs avec expériences professionnelles, détenteurs d'un diplôme d'études supérieures (14 années et plus d'étude) qui connaissent le français et qui, pour la grande majorité d'entre eux, a l'intention d'être actif sur le marché de l'emploi.

D'où viennent-ils ? En 2010, la population des immigrants permanents admis se répartit comme suit selon les continents de naissance :

→ Afrique 36,8 %
(dont le Maghreb, 20,7 %)
→ Asie 25,4 %
→ Amérique 21,1 %
→ Europe 16,6 %

- Le taux de chômage des immigrants au Québec est presque le double de celui des personnes nées au Québec.
- Pour les diplômés universitaires, le taux de chômage des immigrants détenteurs d'un baccalauréat (10,3 %) est trois fois plus élevé que celui des natifs.
- 1 immigrant récent sur 3 occupe un emploi pour lequel il est surqualifié.

Pour en savoir plus...

- Mesurer la discrimination à l’embauche subie par les minorités racisées : résultats d’un « testing » mené dans le grand Montréal
www.cdpcj.qc.ca/publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf
- Mémoire sur le projet de loi no14 Loi modifiant la Charte de la Langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d’autres dispositions législatives
www.cdpcj.qc.ca/publications/memoire_PL14_Charte_langue_francaise.pdf
- Section spéciale sur les médecins formés à l’étranger :
www.cdpcj.qc.ca/fr/medias/notre-avis/Pages/medecins.aspx

Ces informations sont complémentaires aux commentaires publiés par la Commission le 17 octobre 2013 et au mémoire déposé à l’Assemblée nationale le 20 décembre 2013.

- ❖ Commentaires : www.cdpcj.qc.ca/Publications/Commentaires_orientations_valeurs.pdf
- ❖ Mémoire : www.cdpcj.qc.ca/Publications/memoire_PL_60_charte_valeurs.pdf
- ❖ Résumé du mémoire : www.cdpcj.qc.ca/Publications/memoire-resume_PL_60_charte_valeurs.pdf
- ❖ Communiqué : www.cdpcj.qc.ca/fr/medias/Pages/Communique.aspx?showItem=593

La version originale de cette fiche est disponible en format accessible (HTML) sur notre site internet : www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/droits-pour-tous/Pages/charte.aspx